

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-06-29-015

Séance du 29 juin 2026

Date de convocation : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	P		DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	RAVEROT L.
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	A	BARRIQUAND G.
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	A	PAQUELET J-Y
GENILLON Franck	P		BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	A	GUILLEMOT C.	GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	P		MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Gilbert BARRIQUAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : FINANCES - Demande de subvention auprès du Département de l'Ain par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale pour les projets de modernisation et de nouveaux services numériques de la bibliothèque municipale : mise à disposition d'un poste de consultation public du catalogue de la bibliothèque et installation d'un réseau de wifi public

Rapporteur : Laurence RAVEROT, Première adjointe

Depuis plus de vingt ans, les bibliothèques ont beaucoup évolué, tant dans leurs services que dans leur offre culturelle. Cette évolution s'est vue renforcée par la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, rappelant que les bibliothèques avaient pour mission d'assurer l'égalité d'accès à l'action culturelle, à l'éducation et aux savoirs, entre autres. La bibliothèque de Montluel travaille en ce sens depuis 2023, en modernisant son espace et ses services, afin de diversifier et élargir les publics et assurer l'accès à chacun aux droits culturels.

Le projet numérique pour le développement des services se décline en deux axes. Le premier est la mise à disposition d'un ordinateur de consultation du catalogue.

Depuis trois ans, le nombre d'inscrits à la bibliothèque a drastiquement augmenté, passant de 1367 inscrits en 2023 à 1807 inscrits en 2025. Le nombre de visiteurs lors des permanences a également connu une forte augmentation, puisqu'on compte 103 visites par demi-journée, en moyenne.

L'ordinateur de consultation permettrait aux usagers de consulter le catalogue, avec l'aide de l'équipe de la bibliothèque d'abord, puis en totale autonomie.

Il permettrait également de présenter la plateforme de bibliothèque numérique SOFA.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260629-2026-06-29-015-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026

Le second axe de ce développement des services est l'offre au wifi public. L'augmentation de la fréquentation des usagers ainsi que le nouvel aménagement spatial s'accompagnent de nouvelles utilisations de l'espace bibliothèque.

En 2025, 8% de personnes venaient fréquenter la bibliothèque sans y être inscrits. On observe de plus en plus d'usagers qui viennent profiter de l'espace et travailler dans les espaces mis en place. Deux nouveaux types de public sont apparus : les collégiens et les télétravailleurs.

Les premiers demandent régulièrement un accès internet pour se connecter à leur compte Pronote, afin de s'avancer sur leurs devoirs. Les seconds viennent à la bibliothèque, car c'est le seul espace de travail proposé sur la commune. De plus, il n'existe actuellement pas de point d'accès au wifi gratuit sur la commune de Montluel ; la bibliothèque serait donc le premier lieu à offrir ce service.

Ces nouveaux services, rassemblant les deux axes présentés ci-dessus, permettront à la bibliothèque de Montluel de diversifier et élargir les publics et d'assurer l'accès à chacun à la diversification des pratiques culturelles.

Dans le cadre de son Schéma de développement de la lecture publique 2023-2028, le Département de l'Ain a mis en place plusieurs dispositifs de subventions pour le développement des bibliothèques. La bibliothèque départementale de l'Ain (BD01) participe à hauteur de 30% : un taux de subvention de 20% des dépenses éligibles HT bonifié de 10% lorsque la bibliothèque est classée B2 ou B3.

La bibliothèque municipale de Montluel est classée B2 car elle répond aux quatre critères suivants : une surface minimale de 50 m², un budget dédié à l'achat de collections d'1€ minimum par habitants, des horaires d'ouverture hebdomadaires de 8 h minimum et un salarié qualifié.

Le département participe donc à hauteur de 30% pour cette demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Libellé	Montant (HT)	Taux
CD01 - Schéma de développement de la lecture publique 2023-2028	988.00 €	30%
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	988,00 €	30%
Fonds propres	2 305,00 €	70%
SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	2 305,00 €	70%
TOTAL GENERAL	3 293,00 €	100%

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention suscitée auprès du Département de l'Ain d'un montant de 988 € et à déposer le dossier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance
Gilbert BARRIQUAND

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260629-2026-06-29-015-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2026